

## **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne**

Séance du lundi quinze février deux mille vingt et un à 20 heures 30.

Sous la présidence de Monsieur STAMM, le plus âgé des membres présents, puis Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Convocation adressée et affichée le 11 février 2021

Membres présents : 15

Céline BANNWARTH, Jean-Claude BROUANT, Emilie FABRE, Aurélie FENOT, Xavier FENOT, Jean-François FICARRA, Déborah FUSARI, Blandine HOMBOURGER, Philippe OCHEM, Lucie OUDOT, François SIEGEL, Jean STAMM, Mariline THIEBAUT, Edwige TUAKLI, Francine WALZER ;

Membres absents et/ou excusés : 0

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Madame Laurence OVIS, Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur Jean STAMM, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

### **Procès-Verbal d'installation d'un nouveau Conseiller Municipal. (5.2)**

Monsieur Jean STAMM, président de séance, informe le Conseil Municipal que Monsieur Norbert SCHOCH, élu le 15 mars 2020 en qualité de conseiller municipal de la commune de Solgne, puis Maire en date du 25 mai 2020, a présenté sa démission des fonctions de maire et conseiller municipal auprès de Monsieur le Préfet de Moselle, en application de l'article L.2121-4 du CGCT, qui, conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du même code en a accusé réception auprès du démissionnaire en date du 10 février 2021.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, compte-tenu du résultat des élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2020, Madame Lucie OUDOT est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

### **06/2021 – Election du Maire. (5.1)**

M. STAMM, Président de séance, rappelle au Conseil Municipal que la démission du Maire doit être adressée au Préfet du Département (article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Elle devient définitive après acceptation par celui-ci et notifié à l'intéressé ;

Considérant que Norbert SCHOCH, maire de Solgne depuis le 25 mai 2020, a présenté sa démission des fonctions de maire et conseiller municipal au Préfet de Moselle en date du 20 janvier 2021 ;

**VU** le courrier en date du 26 janvier 2021 par lequel Le Préfet de Moselle accepte la démission de Norbert SCHOCH de ses fonctions de maire et conseiller municipal de la commune ainsi que celle de vice-président de la Communauté de Communes du Sud Messin ;

**VU** la notification à l'intéressé en date du 10 février 2021 ;

Considérant que ces décisions ont pour effet de rendre vacant le poste de Maire, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Maire et de nouveaux adjoints,

Après un appel de candidatures par M. Jean STAMM, Président, il est procédé au vote.

*Mme THIEBAUT se porte candidate au poste de Maire de la Commune, elle fait part à l'assemblée qu'elle a été surprise, voire sidérée de la démission de M SCHOCH, dont elle ne se réjouit nullement ; elle souhaite répondre au courrier destiné aux habitants et faire part de sa vision quant au recours au Tribunal Administratif puis au Conseil d'Etat ; en effet les irrégularités relevées au cours des élections du mois de mars ont été confirmées par les juges mais ont été jugées insuffisantes. Elle a rencontré d'ailleurs le Maire après les élections afin d'échanger sur le sujet ; les démarches ont été entreprises pour porter des faits et mettre certaines pratiques en lumière. Concernant la fermeture par la DREAL du dépôt rue de la Louvière, Mme THIEBAUT rappelle que plusieurs feux ont nécessité l'intervention des pompiers et gendarmes ; ces services établissant des rapports il n'est pas étonnant qu'une enquête est été menée. Sur le fond, ce n'est pas plus mal, il y avait un tas d'immondices depuis longtemps, ce qui est contraire à la propagande électorale présentée sur un modèle écologique.*

*Le Contrôle de légalité a relevé l'irrégularité concernant la cession d'un terrain à l'euro symbolique, l'intervention de l'administration rappelle aux élus leur engagement dans la commune et attire l'attention sur leur responsabilité.*

*Elle termine en affirmant qu'elle et ses colistiers ne sont pas là pour détruire mais pour construire et qu'elle souhaite travailler en équipe avec la liste majoritaire.*

*M STAMM, informe l'assemblée qu'il se porte candidat au poste de Maire, qu'il continuera le travail effectué jusqu'à présent par le Maire sortant, avec les mêmes projets.*

*Mme HOMBOURGER souhaite connaître quels sont ses projets avant le vote.*

*M STAMM de répondre : la maison dentaire et ses travaux annexes, le déplacement de la pharmacie, la révision du PLU, l'éclairage public et travaux de voirie, l'écologie, le tout avec une attention particulière au budget.*

*Mme HOMBOURGER demande s'il a des projets pour les écoles, où en est le projet du SIVOM concernant la mise aux normes des bâtiments.*

*M STAMM répond que le SIVOM a un projet de rénovation et peut-être d'agrandissement.*

*Mme HOMBOURGER s'inquiète de la sécurisation du projet dentaire/pharmacie ; M STAMM répond que ce n'est pas le sujet de la séance, que ces points feront l'objet d'une prochaine réunion.*

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé son enveloppe de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, effectué par Mme HOMBOURGER Blandine et Mme WALZER Francine, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins nuls : 00
- bulletins blancs : 00

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 08

Mme THIEBAUT Mariline a obtenu 3 voix, M. STAMM Jean a obtenu 12 voix.

**M. STAMM Jean** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

### **07/2021 – Création de postes d’adjoints au Maire. (5.1)**

**VU** le CGCT, notamment son article L2122-2 ;

**Considérant** que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d’adjoints appelés à siéger ;

**Considérant** cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l’effectif légal du conseil municipal ;

**Considérant** que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l’exposé de monsieur le Maire, qui propose 3 postes,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la création de 3 postes d’adjoints au Maire.

**Adopté à l’unanimité des membres présents.**

### **08/2021 – Elections des adjoints au Maire. (5.1)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007, tendant à promouvoir l’égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives,

**VU** le procès-verbal de l’élection du Maire et des Adjoints du 15 février 2021, dûment rempli et signé,

**VU** la délibération n° 07/2021 du 15 février 2021 fixant le nombre d’Adjoints au Maire à 3,

**VU** la liste déposée par Mme GODIN FABRE Emilie.

Au regard de la crise sanitaire, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal la possibilité de vote à main levée.

**Les élus acceptent la proposition.**

**Sont élus Adjoints au Maire avec 12 suffrages et 3 abstentions :**

1<sup>er</sup> adjoint au Maire : Mme GODIN FABRE Emilie

2<sup>ème</sup> adjoint au Maire : M. SIEGEL François

3<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Mme WALZER Francine

Les intéressés ont déclaré accepter d’exercer leurs fonctions.

La séance est levée à 20 h 55.